

Nouveau CNRD : Propositions de l'APHG pour le collège et le lycée, l'école élémentaire et l'Université

Le 16 mars cette note a été remise à la commission chargée de rénover le CNRD (Jean-Yves DANIEL, Doyen des doyens de l'Inspection générale, Hélène WAYSBORD-LOING, inspectrice générale Honoraire, Mme ANGLES, professeur d'Histoire et de Géographie par la délégation de l'APHG)

Charles-Jacques MARTINETTI, chargé d'études, « mémoire, histoire et citoyenneté » (DGESCO).

- **COLLEGE /LYCEE**

1) Moderniser le concours

L'objectif doit être atteint en conservant le cadre chronologique 1939-1945 tout en ne s'interdisant pas des échappées sur « *l'après* » comme c'est déjà le cas dans le concours actuel.

L'étude de la Shoah dans sa triple dimension régionale, nationale et européenne est une priorité à l'heure où son enseignement est de plus en plus contesté par certains groupes extrémistes politico-religieux et où le mépris de l'autre et le racisme reviennent en force jusque dans nos classes.

L'étude des grandes figures régionales, nationales et européennes de la Résistance doit également être privilégiée pour que nos élèves puissent se faire une idée de ce que peut être le véritable engagement citoyen et trouver des modèles dont ils pourront s'inspirer dans leur vie future.

D'autre part, l'étude des camps doit être poursuivie dans leur triple dimension génocidaire (des juifs et des Tsiganes), répressive (de la résistance française et européenne) et d'exclusion des « *indésirables* » et des « *inassimilables* » (homosexuels, témoins de Jéhovah, « *asociaux* » divers) qui montre à quoi le rejet des droits de l'Homme peut conduire.

Enfin, le concours pourrait être abordé travers des entrées plus clairement civiques qui permettraient d'établir un lien plus direct avec notre temps, et qui favoriseraient la mise en œuvre de travaux interdisciplinaires avec le professeur de Philosophie, de Français, d'Arts plastiques, de Musique, de Langues etc., avec des apports extérieurs (juriste, avocat, magistrat...).

On pense notamment à des entrées comme : « *l'exclusion dans l'Europe occupée* », mais aussi « *la discrimination et la solidarité dans le système concentrationnaire nazi* », ou encore « *Rétablir l'Etat de droit et la justice dans l'immédiat après-guerre* » (épurer, juger et amnistier). Pour étudier ces différents thèmes, on demanderait aux élèves de rechercher des parcours d'acteurs aux trois échelles régionale, nationale et européenne.

Il s'agirait ainsi de contribuer à la formation d'une citoyenneté française qui s'ancrerait aussi dans le local et dans l'europpéen.

2) Améliorer la participation des élèves

L'objectif doit être atteint en conservant le principe du volontariat, la contrainte ne pouvant avoir que des conséquences négatives. Il ne faut pas imposer le concours à des classes entières, mais avoir des élèves motivés. Pour les collèges il faut faire de la publicité pour le concours dès la fin de la 4^{ème} pour inciter plus d'élèves à y participer.

Mais c'est une réalité que les lycéens sont toujours nettement moins nombreux à préparer le concours que les collégiens et les impétratifs du baccalauréat, si souvent invoqués pour justifier cette situation, ne tiennent pas pour la classe de Seconde, ni même pour la classe de Première où la préparation des épreuves anticipées de Français n'est pas du tout incompatible avec la préparation beaucoup moins lourde du concours de la Résistance.

Si beaucoup de lycéens ne se présentent pas au concours, c'est qu'ils ne le connaissent pas.

Il faudrait donc améliorer l'information qui leur est donnée au sein du lycée. Celle-ci pourrait être diffusée par l'administration au moment où sont organisées les élections de délégués, fin septembre, début octobre. Cette information générale pourrait être suivie d'une réunion animée par un professeur d'histoire-géographie qui présenterait le thème et inciterait les élèves intéressés à s'inscrire.

Le premier intérêt de cette démarche est de faire sortir l'élève du « *cadre classe* » et de l'amener à travailler avec un autre enseignant et d'autres camarades dans une logique de « *club* ».

Le deuxième intérêt de cette démarche serait aussi de mettre l'établissement en première ligne. En donnant lui-même l'information à l'élève, l'établissement s'engage et montre à l'élève toute l'importance qu'il accorde à sa participation, même et surtout si l'établissement a une vocation scientifique ou technologique.

Le rôle de l'administration apparaît donc essentiel, mais rien ne peut réussir, en définitive, sans l'implication des professeurs d'histoire-géographie. Or, pour que nos collègues puissent se sentir concernés par le concours, qu'ils puissent en faire de la publicité auprès de leurs élèves et qu'ils puissent s'investir directement dans sa préparation, il faut d'abord qu'ils se sentent appuyés et encouragés par leur hiérarchie - leur chef d'établissement, bien sûr, mais aussi et surtout leur IPR et qu'ils ne passent pas ou qu'ils ne s'imaginent pas passer auprès d'eux pour un « original » attaché à un concours totalement désuet.

Il serait d'autre part souhaitable que nos collègues soient sensibilisés assez tôt dès leur formation initiale aux thématiques du concours à travers des enseignements donnés dans le cadre des ESPE et de l'université. La sensibilisation pourrait ensuite se poursuivre dans le cadre de la formation continue, l'APHG étant tout à fait prête à y apporter sa contribution.

3 Améliorer la participation des Professeurs

L'investissement des professeurs est énorme Très peu sont rétribués en fonction du travail fourni (HSA). C'est du bénévolat le plus souvent entre midi et deux ou alors le soir après les cours ou le mercredi après midi. Cela est ressenti comme très lourd si l'on est le seul collègue Les bonnes volontés s'épuisent vite.

Pour augmenter la participation des collègues et des élèves, les collègues proposent de l'inscrire dans l'emploi du temps Peut être le mettre dans le cadre de l'EMC (travaux transdisciplinaires avec un coordinateur professeur d'Histoire Géographie.

La correction des épreuves est souvent faite par des professeurs qui ont préparé les sujets, il conviendrait peut être d'élargir le recrutement (songez aussi à rembourser les frais de déplacements de collègues qui doivent se rendre au chef lieu académique), recourir aux seniors qui ont déjà préparé leurs élèves au concours

4 -Repenser le calendrier du Concours et type d'épreuves

Les dates du Concours ne concordent pas avec la programmation du programme en Troisième et en 1^{ère} (dissociation de la Seconde Guerre mondiale de la France sous l'occupation (Vichy et la Résistance) Les professeurs doivent changer leur programmation pour que la préparation ait du sens. Bien sûr la liberté pédagogique permet de ne pas suivre le programme officiel pour préparer les élèves au CNRD et d'effectuer des rapprochements chronologiques. Mais dans la refonte des programmes cette distorsion doit cesser .Il faudrait repousser de quelques semaines la clôture du Concours

L'épreuve pour les travaux individuels demande beaucoup de connaissances puisqu'elle est alignée sur les épreuves du DBB comme celle de 1^{ère} ou de Terminale alignée sur les épreuves du Bac. Pour les élèves de 3^{ème} la rédaction de la question à développement plus long a un barème qui n'est pas valorisant

5 Valoriser les élèves lauréats du concours

Les élèves qui ont reçu des récompenses ne sont pas nécessairement valorisés dans leurs au collège comme au lycée.

La valorisation du concours pourrait se faire à trois niveaux : au sein de l'établissement à travers différentes mesures visant à remercier l'ensemble des participants (sorties scolaires notamment), à inviter un membre du Jury national, les témoins et les représentants de musées, de lieux de mémoire, de l'ONAC à montrer la réalisation des élèves : travail collectif : vidéo, maquette, exposition... et travail individuel : rédaction et à féliciter les lauréats (pot avec les élèves et leurs parents, par exemple), dans le cursus de l'élève (avec mention dans le dossier scolaire pour le DNB et le bac, à l'extérieur de l'établissement, remise solennelle des prix par les autorités de la République, mais aussi points donnés pour l'entrée dans les grandes écoles (comme cela se fait pour Sciences-Po Paris) pour les lycéens ou mention dans un futur parcours citoyen pour collégiens et lycéens .

Ouvrir le concours à d'autres degrés de l'enseignement

- **A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Sensibiliser au concours de la Résistance et de la Déportation les élèves de CM1, CM2
Faut- t'il étendre le CNRD au primaire ? Cela pose des problèmes de maturité des élèves, de connaissance des enseignants (beaucoup de professeurs des écoles n'ont pas fait un cursus universitaire en Histoire et géographie), des problèmes de correction et de constitution de jurys

Néanmoins si on veut explorer cette piste et la développer il faut s'inspirer du concours des « *Petits artistes de la Mémoire* » qui pourraient être liés aux commémorations, aux thèmes du CNRD.

Pour l'étude de la Shoah- qu'il est difficile d'aborder -voir le « *Grenier de Sarah* » du Mémorial de la Shoah, pour les récits voir le Mémorial de Caen (« *Les Cahiers de Suzon* »)
Des témoins viennent dans les classes élémentaires et leur expérience est précieuse (Ida Grynspon)

- **A L'UNIVERSITÉ il est indispensable que le CNRD ait sa place**

Ce serait un concours spécifique :

- comprenant des M1 et M2 et non des devoirs sur table ou des dossiers
- ouvert à des Mémoires sur l'ensemble des thèmes couverts par le Concours et pas forcément sur le thème de l'année
- avec un jury spécifique
- avec comme pour les prix Jean Maitron, de la Fondation Jaurès, ou les prix Jean Baptiste Duroselle une gratification financière.

Paris, le 16 mars 2015

La Délégation de l'APHG chargée des propositions pour le CNRD (Aleth BRIAT, Françoise MARTIN, Franck SCHWAB, Hubert TISON, Gilles VERGNON)